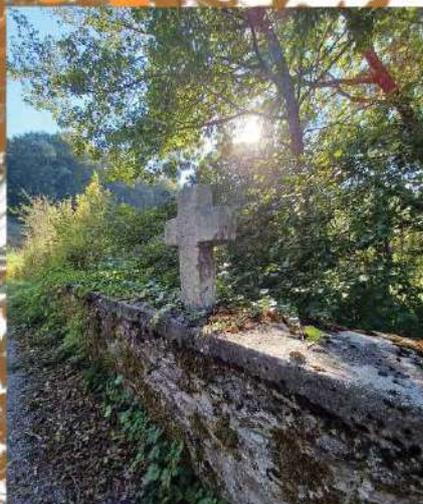


BOUSSAC

Bulletin Communal



Novembre 2022

Sommaire :

La mairie vous informe.....	2
Informations diverses	3
Animations et dates à retenir	4
Compte rendu réunion du 08/07/2022	10
Compte rendu réunion du 09/09/2022.....	12
Compte rendu réunion du 07/10/2022.....	14
Foot à l'école	16
Pique-nique fraîcheur.....	17
Les archers du Ségala.....	18
La valse des tonneaux	19
Une randonnée étoilée	20
Des trombes d'eau ont fait quelques dégâts	21
Fête du 15 août.....	22
Des pots d'accueil à l'entrée du village	23
Rentrée 2022-2023	24
Jour de cuisson à la taverne d 'Albert	25
Balade tarnaise pour les infatigables	26
Assemblée générale des chemins	27
Foot	28
L'idée recette	29
Le coin des enfants	30



Rédaction - diffusion :
Commission Communale de l'information

Édito

Voici le numéro du mois de novembre.
Comme à chaque numéro, vous trouverez les rubriques « animations et dates à retenir » ainsi que les informations diverses.

Noter la date de la cérémonie des vœux qui reprend après l'interruption due au COVID. Elle aura lieu le **dimanche 15 janvier 2023 à 11h00 à la salle des fêtes.** Nous souhaitons la présence de tous les nouveaux arrivants depuis 2020.

Vous y trouverez également les comptes rendus succincts des réunions du conseil municipal. Les versions intégrales sont disponibles sur le site internet de la commune.

www.boussac-aveyron.fr

Pensez à visiter la page « revue de presse » où toutes les parutions sur Boussac y sont regroupés.

N'hésitez pas à télécharger l'application



Elle est gratuite et vous permet de recevoir des notifications sur les évènements qui se déroulent dans la commune et dans les environs.



bonne lecture !



LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 69 02 63

E-mail : mairie.de.boussac@orange.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermeture le mercredi et le dernier samedi du mois

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS : mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat pour congés :

Du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 74 79 82

@mail : bibliothequeboussac@gmail.com

<http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>

Horaires d'ouverture :

le samedi de 10h à 12h

Et le 1^{er} dimanche du mois.

Contact : Mme JANKOWSKI Sandrine au 06 06 45 37 98

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 72 31 50

@mail : 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice : Madame GARNIER Sylvie

SIVOS DU PAYS SEGALI

116, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 47 96 52

Pour toutes questions sur les services périscolaires, vous pouvez vous connecter via le lien suivant :

[Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) ou accueil@sivospayssegali.fr

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

100, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 69 27 43

Pour toutes questions sur les services gérés par l'intercommunalité, vous pouvez vous connecter aux liens suivants : [Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) et www.payssegali.fr,

ANIMATIONS DATES À RETENIR

Le camion pizza « chez cri-cri » (pizza-viennoiseries) vous attend un samedi sur deux devant la salle des fêtes à partir de 18h00

Samedi 12 novembre - Samedi 26 novembre - Samedi 10 décembre

Réservation 06.84.37.63.20

MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Après-midi détente du club du 3^{ème} âge, ouvert aux non adhérents.

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Soirée CHOUCROUTE organisée par le Comité d'Animations à partir de 20h à la salle des fêtes, sur réservation. Cf. affiche page 5

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022

Quine de l'Association des Parents d'Élèves de l'école de Boussac à 14h00 à la salle des fêtes. Cf. affiche page 6

SAMEDI 3 DECEMBRE 2022

Journée de soutien en faveur du TELETHON. Au programme : randonnée, animations et spectacle de la compagnie « Bruits de couloir ». Cf. affiche page 7 et 8

JEUDI 8 DECEMBRE 2022

Assemblée générale des aînés de Boussac à la salle des fêtes suivie d'un repas (réservé aux adhérents).

SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

Animation de Noël avec la participation des associations. Cf. affiche page 9

MARDI 13 DECEMBRE 2022

Atelier Sérigraphie organisé par le Centre Social du Pays Ségali à la salle des fêtes de 13h30 à 16 h (inscriptions obligatoires au 05.65.72.29.19 – nombre de places limitées)

DIMANCHE 8 JANVIER 2023

Quine du club de football l'Essor de Boussac à 14h00 à la salle des fêtes

DIMANCHE 15 JANVIER 2023

Vœux de la municipalité à 11h00 à la salle des fêtes.

BOUSSAC

SOIRÉE CHOUCROUTE

Samedi 19 novembre 2022

à partir de 20h à la salle des fêtes

**REPAS SANS ORCHESTRE
ET PLACES LIMITÉES !**



Le comité d'animation
et de loisirs de Boussac
vous réserve son
meilleur accueil !

Réservations avant le 17/11 au

05 65 69 02 65 ou **06 83 14 75 76**



Ecole de BOUSSAC - APE

Dimanche

27

Novembre

Super quine

Un quine pour les
enfants,

un quine du « perdant »

et de nombreux lots

à gagner !

Augmentez vos chances
de gagner un jambon en
estimant son poids !

6€ le carton - 10€ les 2

15€ les 4 - 20€ les 6

à partir de 14h00

Salle des fêtes de BOUSSAC



Buvette sur place

Venez nombreux



 APE Ecole Noëlle et
Yves Duteil Boussac



BOUSSAC

SAMEDI 3 DÉCEMBRE



PROGRAMME

✓ 14h00 Randonnée pédestre.



Environ 1h45 de marche. PAF 5 € (gratuit pour les moins de 12 ans).

Rassemblement et inscriptions à la salle des fêtes

Collation offerte à l'arrivée

✓ 20h45 Spectacle de sketches

« *Bruits de couloirs en campagne* »

par la compagnie « Bruit de Couloirs »

Tarif unique = 8 €

Tous les bénéfices seront reversés au Téléthon

SPECTACLE DE SKETCHS

BRUITS DE COULOIRS

EN CAMPAGNE



Samedi 3 Décembre - 20h45
Au profit de l'AFM TÉLÉTHON
Salle des fêtes – BOUSSAC

INNOVER POUR GUERIR



BOUSSAC



www.bruitsdecouloirs.fr 06 52 15 75 85

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

BOUSSAC FÊTE NOËL !

A PARTIR DE 14H



ANIMATIONS &
JEUX GRATUITS



BUVETTE &
GOURMANDISES



18H00 ILLUMINATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BLANC Sébastien, BOUZID Patricia, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MOUYSSSET Sandrine

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

Monsieur le Maire rappelle que rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être établi tous les ans. Le Conseil Municipal adopte le RPQS 2021, et décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

Subventions attribuées aux associations

Monsieur le Maire indique qu'au moment de la saisie du budget, une erreur a été commise sur le montant à attribuer à certaines associations et qu'il convient de rectifier ce montant.

Il indique que parallèlement il a reçu une demande de subvention de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique). Cette association intervient notamment à l'école.

Le conseil délibère sur l'ensemble des subventions tel que rappeler dans le tableau ci-dessous :

6574 Subventions aux associations	BP 2022
ADMR Baraqueville (2€ / habitants de la commune)	1200.00
Amicale des pompiers de Baraqueville	200.00
Association « les amis de la bibliothèque »	600.00
Association des parents d'élèves	1 000.00
Association « sur les chemins de Boussac et du Ségala »	350.00
Comité d'animation et de loisirs	400.00
Comité enfance soutien Philippines	50.00
Espoir foot 88 (20 € / licenciés résidents sur la commune de Boussac)	340.00
Essor de Boussac	1 000.00
Lévezou Ségala handball (20 € / licenciés résidents sur la commune)	20.00
Fondation du patrimoine	75.00
Association « La taverne d'Albert »	350.00
École de judo (20 € / licenciés résidents sur la commune de Boussac)	120.00
Société de chasse (5€ / adhérents)	150.00
AAPPMA (association de pêche)	100.00
TOTAL	5 955.00

Fixation d'un droit de place pour commerce ambulant

Monsieur le Maire informe que M. FOISSAC Christian, propriétaire d'un camion pizza l'a contacté. Il souhaiterait pouvoir s'installer une semaine sur deux le samedi soir à Boussac. Monsieur le Maire propose de fixer le droit de place à 3,50 € par venue. Le Conseil Municipal, valide cette proposition.

Autorisation vente lot 1 du lotissement l'Eminade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente du lot n°1 du lotissement « l'Eminade » pour une superficie de 788 m² au prix de 17 336 € TTC à M. PLASSANT David.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération sur le vote des subventions, le conseil municipal doit prendre une décision modificative afin d'inscrire ces montant au budget. Il propose d'inscrire également l'aide versées à l'Ukraine sur cette décision modificative.

Assainissement : vidange lagunes de Boussac

Les lagunes de Boussac doivent faire l'objet de travaux de vidange, leur capacité étant arrivée à leur maximum. L'évolution de la réglementation liée au COVID oblige l'hygiénisation des boues. Les dernières techniques utilisées ont permis de faire baisser le coût de ces travaux cependant celui-ci reste élevé. Pour 2022, le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau prenne en charge une part importante du surcoût engendré par la réglementation liée au COVID. Aussi la commission a décidé de solliciter les devis pour la réalisation de cette opération de curage.

École - SIVOS du Pays Ségali

L'effectif prévu pour la rentrée 2022-2023 est de 51 élèves.

Les travaux prévus à l'école durant l'été 2022 doivent être repoussés car les artisans ne peuvent pas intervenir. Les élus regrettent ce report, d'autant que ces travaux sont prévus depuis 2 ans.

Pays Ségali communauté

La Mutuelle Nationale Territoriale est intervenue lors du dernier conseil communautaire afin de faire part des évolutions en termes de prise en charge par les collectivités d'une partie des contrats de prévoyance et des contrats de maladie des agents, obligation faite à l'employeur dès le 1^{er} janvier 2025. La RPQS de l'assainissement non collectif a été adopté.

La communauté de communes a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI qui sera prélevée, comme pour la taxe ordures ménagères, avec la taxe foncière.

Téléthon 2022

Madame POUGET Sabine indique qu'une première réunion de préparation a eu lieu fin juin. Comme l'année dernière, la commission souhaiterait la participation de la troupe de théâtre « Bruits de couloirs » de La Primaube. Au vu des diverses animations prévues en fin d'année, le Téléthon 2022 pourrait être organisé le 5 novembre sur la commune. Une nouvelle réunion de préparation aura lieu en septembre.

Questions diverses

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain a membre : décision du maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien situé à Membre et qu'il a renoncé à son Droit de Préemption.

Projet d'installation de bornes d'alimentation électrique fixes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité ENEDIS afin de demander la mise en place de bornes fixes utilisées lors des différentes manifestations sur la commune. Les bornes seraient situées rue de la mairie et place de l'église.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BOURSINHAC Candie

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Demande d'aides sociales

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré une famille qui sollicite une aide financière de la commune. La commission solidarité s'est également réunie par parler de cette demande. La commission a émis un avis favorable à l'octroi de cette aide. Le conseil valide l'octroi de cette aide.

Désignation d'un référent « incendie et secours »

Monsieur le Maire indique qu'un décret stipule qu'un élu membre du conseil soit désigné référent « incendie et secours ». Monsieur SOLIER Richard se propose d'assurer ce rôle, étant déjà correspondant « Défense ».

Assainissement

Choix de l'entreprise pour la vidange des lagunes de Boussac

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la vidange des 3 bassins des lagunes de Boussac. Le premier bassin avait déjà été vidangé en 2008, mais les boues des deux autres n'ont jamais été évacuées. Il présente les deux techniques proposées par les deux entreprises qui ont répondu. Pour une, il faut chauler les boues, c'est-à-dire les stocker pendant 1 année dans des géo tubes et insérer du lait de chaux afin d'hygiéniser les boues. Passé le délai de 1 an, ces boues peuvent être épandues selon le procédé classique. Pour l'autre proposition, les boues des bassins 2 et 3 sont curées et stockées pendant 1 an dans le bassin 1. Le bassin 1 doit être court-circuité et les boues seront envoyées directement dans le 2^{ème} bassin. Au bout d'un an, les boues du bassin 1 sont curées et épandues selon le procédé classique.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition faite par le bureau d'étude VAL'DOC, d'un montant de 4 805,00 € HT, associé avec l'entreprise SASU TP AGRI OUEST AVEYRON chargée de la partie technique pour un montant de travaux de 57 801,20 € HT ;

Demande de subventions

Le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau subventionne le surcoût lié à l'hygiénisation des boues respectivement à hauteur de 30% et 50 %.

Dégâts suite orage

Monsieur le Maire indique la commune a été impacté par l'orage du 14 août, notamment le mur du cimetière qui s'est effondré sur 14 m de long. Une déclaration à l'assurance a été faite et un expert est venu la semaine dernière. D'autres dégâts ont été constatés au niveau de la parcelle des lagunes, mais n'ont pas touché le système de lagunages à proprement parlé.

Des dégâts aux chapiteaux, qui étaient installés ce jour-là pour la fête, ont été constatés et plusieurs barres doivent être remplacées. Des devis sont en cours.

Hangar communal

Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été signé. Monsieur SOLIER indique que le bureau d'architecte va convoquer une réunion avec les entreprises et artisans retenus pour les travaux et fixer un calendrier prévisionnel de façon à coordonner l'intervention des différents corps de métiers. Le communal de Fraysse doit être nettoyé. En effet, beaucoup d'habitants ont pris l'habitude d'y entreposer leurs encombrants. Ce nettoyage avait déjà été réalisé il y a plusieurs années mais ce communal est systématiquement encombré.

Église : réparations

Monsieur le Maire indique que des travaux d'entretien de la toiture doivent être effectués. Il a sollicité M. GUIRAUD Xavier pour qu'il puisse évaluer le montant des réparations grâce à son drone. Afin de réaliser les travaux, il conviendra de louer une grue pour accéder au sommet du clocher.

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain à l'Issanchou

Monsieur le Maire indique que la DIA reçue concerne l'habitation de sa maman et qu'il souhaite que le conseil municipal se prononce sur son droit de préemption. Monsieur MAUREL Jacques est mandaté par le Conseil Municipal pour signer la déclaration d'intention d'aliéner et renoncer au droit de préemption au nom de la commune.

École - SIVOS du Pays Ségali

L'effectif est de 51 élèves. Le protocole sanitaire a été allégé mais les séparations restent en place dans la cour. Un problème avec le bus a été signalé le premier jour mais celui-ci semble réglé. Une demande d'abribus a été faite pour le village de La Carmélie. Monsieur le Maire demande aux élus des secteurs où sont implantés les abribus d'indiquer si ceux de leur secteur sont utilisés, afin de savoir s'il est pertinent de demander la fabrication d'un nouvel abribus ou s'il n'est pas préférable d'en déplacer un. De graves problèmes de fonctionnement au niveau du SIVOS sont mentionnés, avec un site internet non opérationnel, des agents non joignables, des documents non transmis pour le périscolaire.

Monsieur le Maire indique que le personnel a changé fin août/début septembre et qu'un temps plein a été affecté au SIVOS et espère que l'organisation sera meilleure en 2022-2023.

Pays Ségali communauté

- **Voirie** : Suite aux orages, des travaux complémentaires sont à prévoir. Le devis estimatif s'élève à 8 600 €. Globalement, Monsieur MAUREL n'est pas satisfait des travaux, surtout à Masgarnit, et de l'attitude de l'entreprise qui est intervenue. Ces remarques ont été faites à M. POUGET Georges qui est le responsable voirie de la communauté.

- **Containers poubelles** : Lors de la visite de M. POUGET pour la voirie, ils ont validé le socle à réaliser à la salle des fêtes afin de stabiliser les containers et de faciliter le travail des agents.

- **RPQS assainissement non collectif** : Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2021 de la communauté.

- **Office tourisme** : Le conseil d'administration de l'office de tourisme a eu lieu le 29 août à Baraqueville. Bilan de la fréquentation : Il a été présenté les chiffres de fréquentation des 3 bureaux d'informations pour juin à fin août. La fréquentation à Baraqueville a connu une légère hausse. La localisation du bureau de Baraqueville au lac et au centre-ville en alternance après-midi et matin a été validée. Elle sera pérennisée.

Téléthon 2022

Le téléthon à Boussac aura lieu le jour de la date officielle le 3 décembre 2022. La compagnie de théâtre « Bruits de Couloirs » a été sollicité afin d'animer la soirée.

Une commission sera réunie avec les associations courant octobre afin de préparer cette manifestation.

Décisions modificatives n°01 Service Assainissement

Compte tenu du budget serré de l'assainissement, le montant de la participation à l'agence de l'eau avait été inscrit selon la déclaration faite en mars. Cependant à la réception du titre de paiement, cette facture est supérieure de 2 €. Une décision modificative doit être prise pour permettre le paiement de la facture.

Questions diverses

Conseil Municipal

Monsieur le maire propose de fixer les dates des prochains conseils jusqu'à la fin de l'année. Le prochain conseil aura lieu le premier vendredi du mois, soit le 7 octobre, celui du mois de novembre aura lieu le 18 et celui du mois de décembre le 16.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOUZID Patricia

Secrétaire de séance : SOLIER Richard

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Lotissement « le Clos de Caufour » : autorisation vente lot 5

Monsieur le Maire indique que le lot n°5 du lotissement « le Clos de Caufour », d'une superficie de 821 m², a trouvé acquéreur. Il s'agit de M. LUNARDI domicilié à Boussac.

Afin de pouvoir lancer les démarches, le conseil municipal doit autoriser cette vente.

Adoption de la nomenclature financière et comptable m57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régleme la comptabilité des communes. La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités en remplacement de la nomenclature M14.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés par le M14, soit, pour la commune, son budget principal et ses budgets annexes (budget annexe du lotissement « l'Eminade » et budget annexe du lotissement « le Clos de Caufour »).

Compte tenu de ce contexte réglementaire, Monsieur le Maire propose aux élus d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023. Le conseil valide cette proposition.

Extinction de l'éclairage public

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une proposition du SIEDA concernant des économies sur les factures d'énergie par le biais de l'extinction de l'éclairage public. La commission urbanisme s'est réunie le 5 octobre afin de décider si la commune doit ou pas procéder à l'extinction et dans quels secteurs car tous les secteurs ne sont pas équipés de la même manière et donc tous ne peuvent être coupés. Monsieur BLANC Stéphane donne le compte rendu de la commission. L'éclairage public représente la moitié du montant de la facture énergétique. Le SIEDA a retenu 10 secteurs susceptibles de bénéficier de cette extinction. Les villages de Drulhe, La Carmélie et Grandsagnes ne sont pas concernés pour l'instant car n'ont pas de coffret de commande spécifique. Le SIEDA a émis 3 hypothèses d'extinction. La commission propose de retenir la 3^{ème} qui consisterait à éteindre de 23h à 6h00 du matin et pas d'allumage le matin l'été du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, ce qui permettrait de réaliser une économie de 50 % sur la partie éclairage (allumage pour les dates exceptionnelles à définir). La commission a émis le souhait de poursuivre l'étude avec le SIEDA afin de connaître le coût pour la commune et les économies réellement faites. Le Conseil valide cette sollicitation qui ne l'engage pas. Lors du prochain conseil, le SIEDA aura adressé à la commune les chiffres définitifs.

Dans un second temps, monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux d'intervenir sur les éclairages, changer les têtes pour les passer en LED, ce qui nécessiterait beaucoup moins d'entretien.

Cession d'un bien

Monsieur Le Maire expose que la commune possède une remorque qui n'est plus utilisable par la collectivité en matière de normes et de sécurité. Une nouvelle remorque a été acquise cette année afin d'avoir du matériel conforme. M. GAYRARD Ludovic est acquéreur de la remorque. Monsieur le Maire propose le prix de 700 € TTC. Il demande au conseil de délibérer sur cette vente et la sortie de l'actif de cette remorque.

Assainissement : vidange des lagunes de Boussac

Monsieur le maire indique que les travaux ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions météorologiques. L'entreprise a donc pu transférer les boues des bassins 2 et 3 dans le 1^{er} bassin pour hygiénisation d'un an. Il indique de plus que Monsieur MOUYSSSET Fabien a pu également effectuer les travaux de nettoyage de la rigole, qui avait subi des dégâts lors de l'orage du 14 août 2022.

Le projet d'étude pour la valorisation agricole des boues issues des trois bassins de la station d'épuration de Boussac peut bénéficier d'aides financières du Conseil Départemental de l'Aveyron et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Hangar communal

Monsieur SOLIER Richard indique qu'une réunion de préparation du chantier a eu lieu avec les différents artisans le 19 septembre. Il a été convenu avec l'architecte d'effectuer le bornage de la parcelle afin que les limites séparatives avec les propriétaires voisins soient les plus claires possibles.

École – SIVOS Pays Ségali

La réunion de rentrée a eu lieu le 19 septembre à la salle des fêtes.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 18 octobre à 20h30 à la mairie et non à l'école compte tenu du contexte sanitaire et des cas de COVID déclarés à l'école.

Pays Ségali communauté

Le prochain conseil de communauté a lieu le 11 octobre.

Des travaux de voirie complémentaires ont été sollicités et ont été effectués en partie fin septembre.

Commissions communales

Commission espace verts

La commission a fait le point sur les choses à améliorer au niveau espaces verts, notamment en termes de sécurité au niveau du parcours de santé et des équipements du stade. La signalétique est à revoir. Des devis doivent être demandés au CAT de Ceignac pour le panneau indiquant le début du parcours de santé. Des tables de pique-nique sont aussi à remplacer. Il convient d'envisager l'acquisition d'un desherbeur thermique car la commune se doit d'appliquer le zérophyto. Voir pour créer un espace propre au stade avec un container verre réglementaire et un bac jaune et noir.

Il faut de nouveau entretenir le pont de l'Issanchou car le lierre est ressorti.

Commission animations

L'animation de Noël aura lieu le 10 décembre. Plusieurs animations pourraient être mises en place avec l'association des chemins, fanfare, balades en calèche, jeux... il est demandé aux conseillers de faire des gâteaux pour la collation du goûter comme l'année dernière.

Une réunion avec la commission solidarité et les associations communales sera organisée le 21 octobre 2022 afin d'échanger sur les animations possibles et de faire un point sur les manifestations du 3 et du 10 décembre 2022.

Questions diverses

Date des futures commissions communales

Commission communication – informations : 12 octobre

Commission voirie : le 17 octobre

Commission sport : le 19 octobre

Commission animations et solidarité : le 21 octobre

Monsieur le Maire indique que le 15 novembre Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental et ancien député, sera présent sur le canton pour une visite. Les détails seront donnés ultérieurement.

FOOT ÉCOLE



Le sport est un formidable vecteur de formation d'éducation, d'intégration ou bien encore de développement, quelle que soit la discipline. C'est bien dans ce cadre-là que les enseignantes des cycles 2 et 3 avaient décidé de participer en début d'année à l'opération « Foot à l'école 2021/2022 ». Les objectifs étant de développer des apprentissages moteurs et cognitifs, spécifiques à la pratique du football, des compétences transversales via le socle commun de connaissances de compétences et de

culture en cycle 2 et 3. Un volet également important était celui de mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales : Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité (P.R.E.T.S.) ainsi que les rôles sociaux en lien avec la pratique sportive composés de la quadrature Arbitre, Supporter, Organisateur, Joueur. Ce projet s'est décliné en deux axes, sportif et culturel, avec pour partenaires la fédération Française de football, les ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports ainsi que de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement de Premier degré).

Afin de réaliser ce projet, l'école a sollicité l'aide d'un animateur du club de Football Naucellois en la personne de Younes RAHIBE qui a fait une intervention de 30 heures au cours de l'année. Pour clôturer cette action, une petite fête était organisée récemment avec la présence des institutrices, Sylvie GARNIER (directrice) et Sylvie BONNEVIALE, François CARRIERE (Maire de la commune) et bien évidemment Younes qui est arrivé les bras chargés de cadeaux pour l'école et les élèves. Une belle opération qui peut trouver actuellement son prolongement avec la coupe d'Europe féminine.



UN PIQUE NIQUE DE FRAICHEUR

Cela faisait maintenant trois ans que le traditionnel pique-nique des infatigables n'avait plus lieu au Pont de Membre, covid oblige. Autant dire que s'est avec le plus grand bonheur que cette rencontre a pu se dérouler cette année pour tous les participants de l'association qui n'ont pas boudé ce plaisir de retrouvailles. En cette période de canicule pesante, les ombrages de l'aire de loisirs étaient fortement appréciés. Christian Mouly, responsable de l'association, a souhaité la bienvenue à tout le monde, adhérents, non adhérents et invités, invitant chacun à apprécier ce moment de partage. Il a également fait part du voyage du 14 septembre dans le Tarn pour lequel de plus amples informations seront communiquées ultérieurement. Comme l'endroit était fort agréable, cette journée s'est prolongée par des jeux divers, échanges et goûter pour tous avant de prochaines rencontres. Félicitations le bureau et tous ses membres pour l'organisation de ce pique-nique estival, marqué certes par la chaleur des températures, mais également et surtout par celle des cœurs et de l'amitié.



LES ARCHERS DU SEGALA ONT DECOCHÉ LEURS FLECHES AU PONT DE MEMBRE



S'il existe plusieurs manières de décocher les flèches, le club des archers du SEGALA qui siège à BARAQUEVILLE se décline en plusieurs activités dont celle du tir en salle sur blason axée sur la distance avec un encadrement bien précis. Les trois entraîneurs du club ont eu récemment la satisfaction de voir deux de leurs élèves sélectionnés aux championnats de France en salle et très récemment au championnat de France en extérieur avec deux quatrièmes places obtenues.

Les initiations pour les jeunes à cette discipline se font au gymnase de Baraqueville où la licence peut être prise après trois séances de découverte gratuites. Lorsque le temps le permet, les tirs se font en extérieur sur des cibles animalières en 3D réparties le long d'un parcours nature, une option tout à fait différente avec pour difficulté supplémentaire, l'appréciation des distances. L'espace du Pont de Membre et son parcours de santé, mis à disposition par la mairie de Boussac est tout à fait adapté à cette pratique. Durant cet été il fut organisé une épreuve pour les jeunes du département avec la présence et le soutien financier du président du comité départemental de tir à l'arc M. BARASCUD.

M SALESSES, président du club Baraquevillois a tenu à remercier la mairie de Boussac pour la mise à disposition de cet espace qui convient parfaitement à cette activité.



C'EST LA VALSE DES TONNEAUX

Dans ces périodes d'été caniculaires, les problèmes récurrents de pénurie d'eau vont hélas de pair avec ces périodes de carence pluviométrique, conjuguées à de fortes chaleurs. Par voie de conséquence, les contraintes impératives d'abreuvement des animaux entraînent les démarches qui passent par les incontournables remplissages de tonneaux. Il existe sur le secteur de BOUSSAC le point de collecte de la Curade qui connaît actuellement une forte fréquentation, si bien qu'après avoir connu les bouchons d'AGUESSAC qui ne sont plus désormais qu'un lointain souvenir, nous avons chez nous les bouchons de tonneaux. Qu'à cela ne tienne, les différents usagers font preuve d'une organisation des plus rationnelles qui soit, donnant de ce fait satisfaction à tous.



UNE RANDONNÉE ÉTOILÉE

Des milliers d'étoiles dans le ciel en cette nuit des étoiles, une soixantaine de marcheurs et leurs lucioles dans les bois des Cayralets à la Curade, voici comment pourrait se résumer cette randonnée nocturne organisée par « Les chemins de Boussac et du Ségala ». Partis du four à pain au crépuscule, ces marcheurs diurnes d'un jour, pardon d'une nuit, ont emprunté la route des lagunes et le bois des Cayralets pour rejoindre le Gorg del Saut qui n'est plus qu'un ersatz de son image habituelle en raison bien évidemment de cette période de sécheresse exceptionnelle que nous vivons. Ce long serpent de petites lumières poursuivait son périple nocturne vers le Gorg negre, remontait rejoindre la route et le pont de Gramond, et tout le monde se regroupait aux quatre chemins, laissant le choix à chacun d'opter pour le circuit de 4 ou 8 kilomètres. Retour direct à Boussac ou bien boucle supplémentaire vers le Fraysse, Masgarnit et le retour par la Curade. Une petite collation était prévue à l'arrivée et tous les participants furent ravis de cette promenade pour le moins insolite qui a donné pleinement satisfaction aux organisateurs.



LES TROMBES D'EAU ONT FAIT QUELQUES DEGATS



Les longues périodes de canicule débouchent souvent sur de violents orages, ce phénomène est bien coutumier de ces situations et n'a pas dérogé à cette règle pour ce qui nous concerne. En effet à la mi-journée de ce dimanche du 14 août, journée de fête locale qui plus est, des trombes d'eau et de grêle se sont abattues sur le village de BOUSSAC et ses environs occasionnant, à des degrés divers, plusieurs dégâts. Se sont de véritables torrents qui ont dévalé dans les rues et routes, engendrant de nombreux ravinements et autres dégâts collatéraux. Les chapiteaux de la fête et son plancher ont subi la furie des eaux, entraînant une mobilisation des organisateurs afin de tout remettre en ordre pour le soir. On n'ose imaginer

les conséquences si cette furie du ciel s'était décalée de quelques heures. Le plus gros dégât constaté est sans nul doute l'effondrement d'une partie du mur du cimetière. La puissance des flots a dévalé dans les allées provoquant un effet d'entonnoir dans sa partie basse provoquant l'effondrement d'une dizaine de mètres de mur. Fort heureusement, aucune tombe n'a subi dommages.



FETES DU 15 AOUT



C'est avec grand plaisir que nous avons pu revivre les festivités du 15 aout dans le contexte qui en était sa normalité habituelle. Après les grosses frayeurs de la tempête du matin, les quelques désagréments subis furent réparés avec beaucoup de pragmatisme par les organisateurs et le programme a pu ainsi débuter normalement par l'agneau braisé –flageolets qui a régalé plus de 500 convives. Les danseurs ont ensuite pu aller battre le plancher sur les airs de l'orchestre musette d'Alain MANHES. Comme à l'accoutumée, la journée du 15 a commencé par la célébration des conscrits, célébration qui s'est terminée par un diaporama de clichés moissonnés au cours de leur périple des aubades sur la commune. Les mots d'amitié, de rencontre, de complicité, de fraternité ont bien résumé tout ce que représente ce passage des jeunes de l'adolescence à la vie adulte. La matinée s'est poursuivie par le dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi du discours de François CARRIERE – maire de la commune qui a rappelé la fragilité de la paix dans le monde « La guerre est aux portes de l'Europe ». Chantal GAYRARD a quant à elle rappelé la solennité religieuse du jour en cette fête de l'assomption, après quoi tout le monde s'est retrouvé autour du vin d'honneur offert par les conscrits. En raison de mesures préfectorales liées à la sécheresse, le concours de pétanque a délaissé l'espace du stade pour se dérouler l'après-midi place de la mairie où une trentaine d'équipes sont venues taquiner le cochonnet. En soirée ce fut le retour des agapes autour de l'Aligot – saucisse préparé par les joueurs de l'ESSOR et ces fêtes se sont terminées sur les airs de musiques produits par la disco mobile.



POTS D'ACUEIL A L'ENTREE DU VILLAGE



Il est toujours plaisant de découvrir un village qui prend soin de son environnement et de son fleurissement. Outre la mairie qui prend en charge les espaces publics, mairie, église, four à pain, fontaine, etc. les particuliers contribuent également à l'embellissement du bourg. Si l'on apprécie tous les pots d'accueil lors de diverses cérémonies se sont des pots d'accueil d'un tout autre genre que l'on peut désormais découvrir à l'entrée du village et qui vous souhaitent la bienvenue dans la localité. Pour les férus de botanique et d'arbustes d'ornement, ces pots sont plantés de cupressocyparis leylandii gold rider – Variante de cyprès de Leyland. Ces derniers ont la particularité d'être formés de boules taillées. Une touche colorée qui sied parfaitement à la mise en valeur du caractère minéral du village.



RENTREE 2022 - 2023



Pour cette rentrée 2022-2023, l'école Yves et Noëlle DUTEIL a un effectif de 51 élèves répartis en trois classes : Mme BONNEVIALE pour les CP/CE1 – Mme CHIAVASSA pour les PS/MS/GS – Mme GARNIER (directrice) pour les CE2/CM1/CM2. Au programme des activités programmées il est prévu

Activité Physique quotidienne APQ (30 mn par jour) – Activité piscine à partir du CP dès le mois de septembre pour obtenir en fin de CM2 le « Savoir nager ». Sensibilisation à la langue Occitane avec intervention hebdomadaire dans chaque classe d'une animatrice de l'association ADOC 12.



JOUR DE CUISSON A LA TAVERNE D'ALBERT



C'était une première pour « La taverne d'Albert » qui avait programmé une opération « four ouvert » ce 4 septembre. Une idée pour le moins originale qui a séduit celles et ceux qui souhaitaient découvrir la cuisson au feu de bois dans un ancien four. Après avoir commencé la chauffe l'avant-veille, les pierres blanchies étaient fin prêtes à recevoir la première fournée de pain. Une partie était fournie par notre aimable boulanger Christophe et le reste de la sole allait être complété par des particuliers qui se sont essayés à la réalisation de la pâte à pain. Le

résultat fut très probant et tous ces apprentis boulangers furent ravis de voir leurs pâtons transformés en boule blonde et croustillante. Après que le foyer ait perdu quelques degrés, le moment était venu d'enfourner les préparations que chacun avait eu à cœur de réaliser, allant des pizzas aux quiches en passant par des focaces, rissoles et autres tartes. La porte du four s'ouvrait régulièrement pour y jeter un œil furtif afin de surveiller la cuisson, avant de déguster ensuite tous ces plats délicieux, réalisés avec passion, et dont le point d'orgue était bien évidemment la singularité de la cuisson au four à bois. Une façon de remonter le temps pour se remettre en mémoire l'époque où tout le village se réunissait pour la cuisson du pain.

Témoignage occitan :

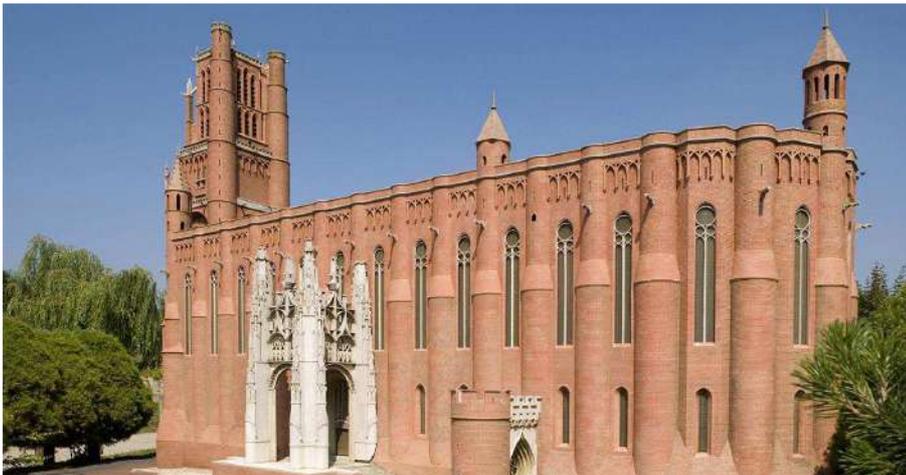
« Cosiam cada dètz jorns e nos calia quinze fagòts de boès. »

« On cuisait tous les dix jours, et il nous fallait quinze fagots de bois »



BALADE TARNAISE POUR LES INFATIGABLES

Les infatigables de BOUSSAC - VORS ont fait leur balade automnale récemment en pays Tarnais. Ils étaient 34 à avoir participé à cette escapade qui les a tout d'abord conduits à AIGUELEZE près de GAILLAC où les attendait une gabare sur laquelle ils ont remonté le Tarn jusqu'à ALBI. Durant ce périple fluvial ils ont pu apprécier la présence de nombreux oiseaux qui les ont accompagnés à travers les différents paysages qui se sont succédés. Arrivés à ALBI chacun a pu apprécier la cathédrale de briques rouges, majestueuse et imposante avec les ponts environnants. Après un bon repas, la journée s'est poursuivie avec la visite du saut du TARN à ST JUERY. Cette ancienne fonderie qui avait pour vocation de fabriquer divers outils a permis à chacun de se replonger dans une époque pas si lointaine. Après une petite collation qui fut la bienvenue, ce fut le retour vers le Ségala avec des souvenirs plein la tête. La prochaine activité du club aura lieu le mardi 18 octobre à 14 h à la salle des fêtes de BOUSSAC autour de jeux et d'un gouter.



AG CHEMINS DE BOUSSAC ET DU SEGALA



Les « chemins de Boussac et du Ségala » ont tenu récemment leur assemblée générale. En ouverture, Sandrine (Présidente de l'association) présente un premier bilan de l'année écoulée avec notamment la mise en place de randonnées hebdomadaires tous les jeudis, qui viennent s'ajouter à la sortie mensuelle du dernier dimanche matin. La randonnée nocturne du mois d'août a eu un nombre encourageant de participants. Mais le point d'orgue, il faut le souligner, fut sans aucun doute la course d'orientation très appréciée de tous les participants, parfois venus de loin. Evelyne présente ensuite le bilan financier de la saison pour les différentes activités, remercie les différents sponsors qui ont apporté leur contribution, permettant ainsi à dégager un bénéfice tout à fait convenable pour la saison 2021- 2022. L'ensemble du bureau est renouvelé pour la prochaine saison et les diverses projections sont faites avec la rando nocturne prévue pour le samedi 12 août et la course d'orientation, programmée pour le 29 avril. Cette assemblée s'est clôturée par le traditionnel pot de l'amitié.



IMAGES DE L'ESSOR



L'idée Recette



Le Flan citrouille

250g Chair de potiron
50cl Lait entier
3 Oeufs
80g Farine
140g Sucre
20g Beurre
1 gousse Vanille



Coupez le potiron en cubes. Réservez-en 50 g que vous détaillerez en petits dés. Faites cuire le reste à la vapeur puis réduisez en purée.

Préchauffez le four à 180°C (th.6). Versez le lait dans une casserole, ajoutez la gousse de vanille fendue en 2 et grattée et portez à frémissement. Ôtez la casserole du feu et laissez reposer à couvert.

Dans un saladier, fouettez les œufs entiers avec le sucre puis incorporez la purée de potiron et la farine. Délayez avec le lait filtré puis incorporez les dés de potiron.

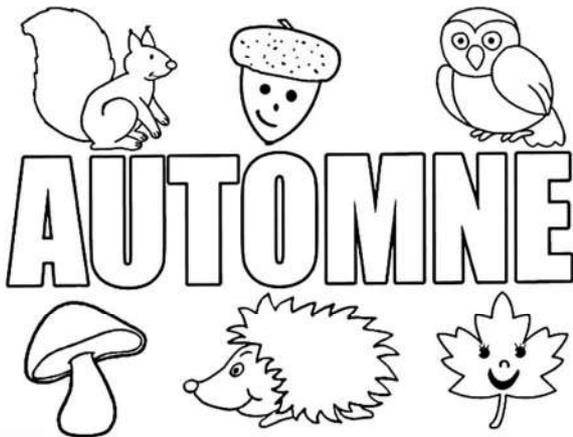
Versez la préparation dans un moule beurré puis enfournez pour 45 min environ.

Le Coin des enfants



L'Idée bricolage de l'automne

Avec les enfants : coller des feuilles mortes et composer des tableaux ou des personnages

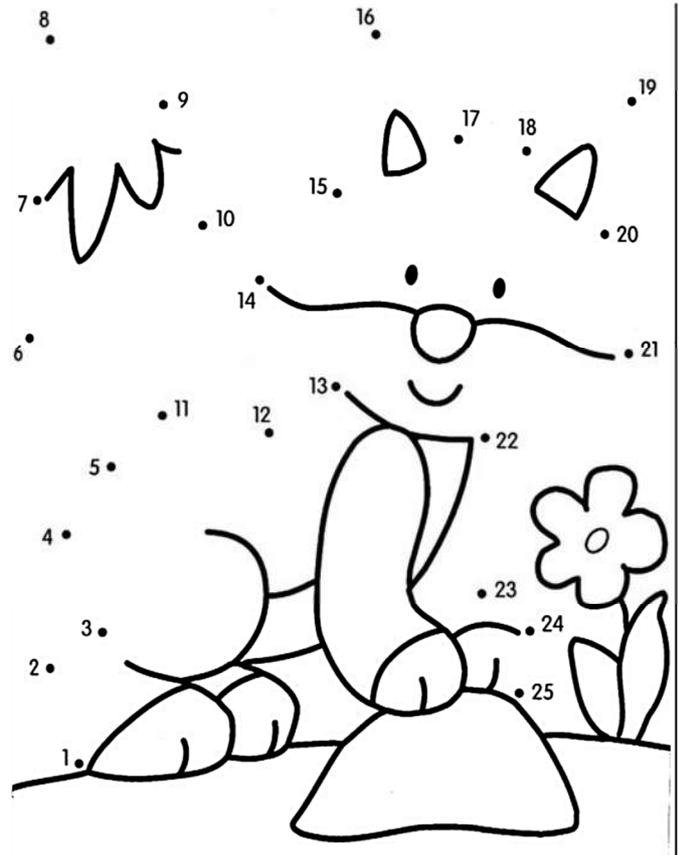


Mots cachés

Les fruits d'automne (dans les zones géographiques tempérées)

k	i	g	c	p	r	u	n	e	m	c	m
i	w	r	o	h	e	l	e	t	h	e	a
n	s	i	c	d	a	t	e	k	r	n	r
o	r	s	t	o	c	t	r	i	a	g	r
e	v	e	m	m	o	p	a	w	b	u	o
q	u	e	t	s	c	h	e	i	e	e	n
x	t	c	o	i	n	g	o	t	g	r	d
i	l	a	k	i	d	h	u	é	a	n	a
o	b	e	c	a	r	i	s	i	e	c	e
n	p	e	t	o	k	s	s	i	s	g	t
f	a	t	i	n	o	i	s	e	t	t	e
c	e	e	u	g	n	a	m	l	e	e	s

châtaigne - coing - datte - kaki - kiwi - marron
noix - noisette - poire - pomme - raisin





Le bel automne est revenu

À pas menus, menus,
Le bel automne est revenu
Dans le brouillard, sans qu'on s'en doute,
Il est venu par la grand'route
Habillé d'or et de carmin.
Et tout le long de son chemin,
Le vent bondit, les pommes roulent,
Il pleut des noix, les feuilles croulent.
Ne l'avez-vous pas reconnu ?
Le bel automne est revenu.

Raymond RICHARD

